

Saint-Rémy

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



PAGE 1
INTRODUCTION

PAGE 2
I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2025

PAGE 9
II - LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

PAGE 14
III - NOS POLITIQUES PUBLIQUES DÉTAILLÉES

PAGE 26
IV- LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE

INTRODUCTION



Florence Plissonnier
Maire de Saint-Rémy



Alain Mère
Adjoint aux finances,
à l'état civil et aux
élections

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel de notre collectivité. L'objectif de cet exercice est de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en permettant aux membres de l'assemblée délibérante de s'approprier les enjeux en amont du vote du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document stratégique qui vise à éclairer le Conseil Municipal sur la situation financière de la ville, tant sur le plan rétrospectif que prospectif, et à présenter les grandes orientations et projets qui guideront l'action municipale dans les années à venir. Il donne lieu à un débat en conseil : le DOB (Débat sur l'Orientation Budgétaire).

Le ROB s'inscrit dans un cadre légal précis, défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette année, nous avons souhaité donner une nouvelle dimension à ce rapport en le rendant plus pédagogique et accessible à tous. Notre ambition est de :

- Centrer l'analyse sur les données financières ayant un impact direct sur notre budget communal
- Détailler les projets par politique publique, offrant ainsi une vision plus lisible des actions envisagées dans chaque domaine d'intervention de la municipalité

Il est important de noter que ce rapport d'orientation budgétaire a été rédigé sur la base des données disponibles à la mi-janvier, et que le contexte économique et financier a pu évoluer au moment où vous lisez ce document, notamment avec l'éventuelle adoption d'un nouveau projet de loi de finances (PLF) qui pourrait avoir un impact sur certaines projections présentées dans ce document.

Article D2312-3 du CGCT

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF) a été élaboré dans un contexte économique et politique particulièrement difficile. La France fait face à une dette et un déficit public en augmentation constante, nécessitant des mesures de redressement urgentes. Cette situation est aggravée par l'instabilité politique résultant de la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024, qui a contribué à la détérioration des perspectives financières publiques.

Les risques géopolitiques, incluant le conflit en Ukraine, les tensions au Proche-Orient et les frictions commerciales internationales, continuent d'impacter négativement l'économie mondiale et française. Ces facteurs ont des répercussions sur les prix des matières premières et les échanges commerciaux internationaux.

Face à ces défis, le gouvernement Barnier a présenté un PLF 2025 axé sur des réductions budgétaires significatives, visant à maîtriser le déficit public et à initier une trajectoire de réduction sur le long terme. Cependant, en l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, le gouvernement a dû recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la Loi de Finances. Cette décision a provoqué le dépôt d'une motion de censure par l'opposition, qui a été adoptée le 4 décembre 2024.

L'adoption de cette motion a eu des conséquences majeures sur plusieurs plans.

- ✓ Sur le plan politique, Michel Barnier et son gouvernement ont été contraints à la démission, obligeant le Président de la République à nommer un nouveau Premier ministre et à former un nouveau gouvernement.
- ✓ Du point de vue budgétaire, l'échec de l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 a créé une situation d'incertitude, nécessitant le vote d'une loi spéciale pour assurer la continuité des services publics et la gestion des affaires courantes.
- ✓ Sur le plan fiscal, l'absence d'adoption du budget 2025 soulève des questions quant à la collecte et à la redistribution des impôts. De plus, la non-indexation du barème des tranches d'impôt sur l'inflation pourrait entraîner une hausse de l'impôt sur le revenu pour environ 18 millions de Français.
- ✓ Enfin, sur le plan économique, l'instabilité politique risque d'avoir un impact négatif sur la croissance économique et d'augmenter le coût de la dette. Les prévisions de croissance ont déjà été revues à la baisse, et une éventuelle dégradation de la note de la France par les agences de notation financière pourrait alourdir davantage le coût du financement de la dette publique.

A - LA LOI SPÉCIALE (LS)

Face à cette situation, une loi spéciale a été mise en place pour éviter une paralysie budgétaire.

Cette loi spéciale vise à assurer la continuité de la vie nationale et l'exécution des services publics. Son premier article autorise le gouvernement à continuer de percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année.

Après la promulgation de cette loi spéciale, le gouvernement prendra des décrets. Ces décrets permettront d'ouvrir les crédits nécessaires pour poursuivre l'exécution des services publics. Ces crédits seront basés sur les conditions approuvées par le Parlement l'année précédente.

Cette situation a des implications directes pour les collectivités locales.

Quelles sont les conséquences de l'adoption de la Loi Spéciale ?



B - HORS LOI SPÉCIALE

Certaines dispositions entreront en vigueur de manière certaine dès le début de l'année 2025, indépendamment du vote de la Loi de Finances. Ces éléments sont déjà actés et ne nécessitent pas de validation législative supplémentaire.

Mesures réglementaires hors loi spéciale



La restauration scolaire : nouveau seuil de la loi EGAlim

La législation impose désormais un minimum de 60% de produits durables ou labellisés (bio, AOP, IGP, etc.) dans la restauration collective, contre 50% précédemment. Saint-Rémy s'engage à respecter cette nouvelle exigence sans augmenter le tarif des repas pour les enfants. Cependant, le budget devra être ajusté avec une augmentation de 5 000 €.



Le coefficient de revalorisation des bases locatives fixé à +1.7%

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels seront revalorisées automatiquement d'environ 1,7% l'an prochain. Cette revalorisation résulte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé [IPCH] calculé sur la période de novembre de l'année n-2 à novembre de l'année n-1.



L'augmentation des taux de cotisation CNRACL employeur de 3% sur la période 2025-2028

Un décret à paraître devrait valider une augmentation des cotisations destinées à rétablir l'équilibre financier de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Pour Saint-Rémy, l'impact financier de cette décision se traduirait par une hausse annuelle des cotisations employeur de 68 000 euros.



Une obligation de participation des employeurs publics à la prévoyance des agents

À partir du 1er janvier 2025, les employeurs publics, y compris les collectivités territoriales, seront tenus de participer aux dépenses engagées par leurs agents pour souscrire à une mutuelle de prévoyance, à hauteur de 7€ par mois minimum. Cette obligation, issue de l'ordonnance du 17 février 2021, vise à garantir le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé. Pour la commune de Saint-Rémy, cette mesure entraînera une dépense supplémentaire estimée à 13 000 euros par an.

En complément, une mesure similaire s'appliquera à partir de 2026 pour la mutuelle santé, qui couvre les frais médicaux en complément du régime général de sécurité sociale, avec une participation minimale de 15€ par mois et par agent.

C - L'ANCIEN PLF 2025

Le contexte actuel, marqué par de nombreuses incertitudes, complique considérablement l'élaboration de projections financières fiables. Néanmoins, face à l'impératif de redressement économique de la France, il est utile de rappeler les principaux éléments du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 proposé par le gouvernement Barnier. Ces points clés peuvent servir de repères, même si leur mise en œuvre reste incertaine.

Un PLF conçu dans un environnement économique et financier marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation, un creusement du déficit et une hausse de la dette.

| Synthèse des principaux indicateurs macroéconomiques | 2024p | 2025p |
|--|--------|--------|
| Croissance | +1.1% | +1.1% |
| Déficit public | -6.1% | -5.0% |
| Inflation | +2.1% | +1.8% |
| Endettement en % du PIB | 112.9% | 114.7% |
| Taux directeur de la BCE | 3.15% | 2.50% |
| Taux de prélèvements obligatoires | 42.8% | 43.6% |

La dette publique était anticipée à 114.7% du PIB contre 112.9% en 2024 (pour un maximum autorisé à 60% par l'Union Européenne). La part des administrations publiques locales (collectivités) dans la globalité de la dette publique est mineure :

| Tableau 3 : Prévion d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| (Points de PIB) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| Ratio d'endettement au sens de Maastricht | 111,2 | 109,9 | 112,9 | 114,7 |
| dont contribution des administrations publiques centrales (APUC) | 91,8 | 91,7 | 94,6 | 96,3 |
| dont contribution des administrations publiques locales (APUL) | 9,2 | 8,9 | 9,3 | 9,8 |
| dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO) | 10,2 | 9,3 | 9,1 | 8,7 |

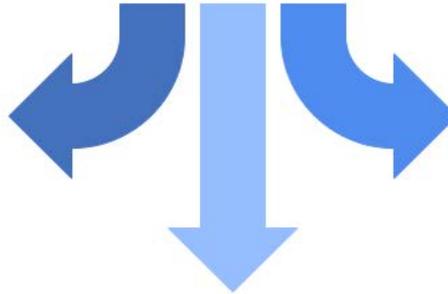
Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 exigeait des efforts considérables de la part des collectivités territoriales pour contribuer au redressement des comptes publics.

Ce texte visait à dégager 60 milliards d'euros de marges de manœuvre afin de ramener le déficit public à 5% du PIB d'ici la fin de l'année 2025. Dans le cadre de cet objectif global, les collectivités territoriales étaient appelées à participer à l'effort de redressement budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros. Cette contribution représentait une part importante de l'effort total et dépassait significativement les mesures imposées aux collectivités sous les présidences précédentes.

Que prévoyait le PLF 2025 du gouvernement Barnier pour les collectivités ?

Création d'un Fonds de Précaution

Le fonds aurait été alimenté par un prélèvement sur les impositions versées aux collectivités dont le budget dépassait 40 millions d'euros. L'objectif de ce fonds de réserve était d'abonder, sur une période de trois ans, les fonds de péréquation existants au niveau départemental, régional et du bloc communal.



Gel de la TVA

Les intercommunalités, les départements et les régions devaient recevoir en 2025 le même montant de TVA qu'en 2024, sans bénéficier de l'augmentation liée à la croissance..

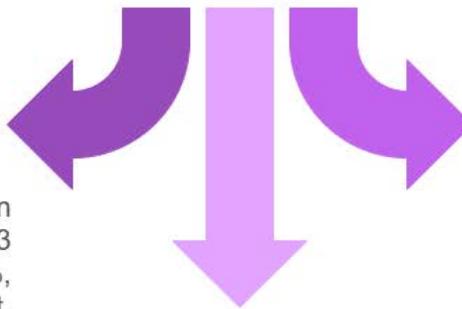
Réduction du FCTVA

Le taux de compensation forfaitaire versé par l'Etat aux collectivités devait être abaissé de 16,404% à 14,850% et certaines dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles en devenaient exclues (ex : entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux), pour recentrer les compensations sur les seules dépenses d'investissement.

Que prévoyait le PLF 2025 du gouvernement Barnier pour les agents publics ?

Réduire la rémunération versée pendant les arrêts de travail

Réduction du taux de rémunération des fonctionnaires durant les 3 premiers mois d'arrêt maladie à 90%, contre 100% auparavant.



Supprimer la GIPA

La GIPA est un mécanisme ayant pour objectif de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents dont la rémunération avait peu augmenté au cours des 4 dernières années. 6 agents en avaient bénéficié à Saint-Rémy en 2023 pour un montant total de 3 322€.

Allonger le délai de carence en cas de maladie

Instauration d'un délai de carence de 3 jours au lieu d'un jour actuellement

A ces 5 milliards d'euros annoncés, s'ajoutaient d'autres mesures de nature à dégrader les marges de manœuvre des collectivités locales telle que la réduction drastique du fonds vert, passant de 2,5 milliards d'euros à seulement 1 milliard d'euros.

D - LE CONTEXTE LOCAL



L'INTERCOMMUNALITÉ

Le Pacte Financier et Fiscal (PFF) du Grand Chalons pour 2025 maintient les règles d'attribution de compensation (AC) établies en décembre 2023. L'AC continue d'englober plusieurs éléments :

- La dotation de solidarité
 - Une fraction du fonds de relance
 - Une part variable du produit de la taxe foncière liée à la zone d'activité économique SaoneOr
- Le montant total de l'AC pour 2025 est estimé à 471 300 €, ce qui est comparable au montant perçu en 2024. Il est important de noter que cette stabilité dans les règles d'attribution et le montant de l'AC intervient dans un contexte où le Grand Chalons fait face à des défis financiers importants. En effet, l'agglomération s'oppose actuellement à une potentielle perte de 3,6 millions d'euros dans le cadre de l'ancien projet de loi de finances 2025 de l'État.

Par ailleurs et comme chaque année, la commune sollicitera des subventions du Grand Chalons dans le cadre du fonds de relance et du label PDU, dont les règles sont à ce jour inchangées.



LE DÉPARTEMENT

Le conseil départemental a renouvelé son appel à projets 2025 dans les mêmes conditions qu'en 2024. Des demandes de subvention ont été déposées pour la réalisation du plan vélo 2025 pour un montant de 60 000 €, ainsi que pour la deuxième phase du projet vidéoprotection pour un montant de 24 000 €.

La commune sollicitera également des subventions du département au titre du chèque arbre, du chèque vélo et des amendes de police pour des montants qui restent à définir.

Par ailleurs, la participation du département au service d'accueil de vacances sera stable en 2025 et s'élèvera à 2500€.



LA COTISATION AU SDIS* SUIVRA L'ÉVOLUTION DE L'INFLATION

La somme due par Saint-Rémy au titre de 2025 sera de 292 000 €. A elle seule, cette contribution représente 48% des crédits ouverts au chapitre des autres charges de gestion courante.

***Service Départemental d'Incendie et de Secours**



LA CAF ET LA RÉFORME DE LA CONVENTION TERRITORIALES GLOBALE (CTG)

La réforme de la Convention Territoriale Globale (CTG) entrera pleinement en vigueur en 2025 pour le Grand Chalons. Son objectif est d'établir une politique unifiée pour l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Pour mettre en œuvre cette initiative, un chargé de coopération CTG a été désigné. Ce poste bénéficiera d'un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui prendra en charge 50% du salaire, soit 12 000 €.



LES MISSIONS RGPD SERONT DÉSORMAIS INTERNALISÉES

Entré en application le 25 mai 2018, le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'UE. Jusqu'à présent confiée au centre de gestion de la FPT de Saône-et-Loire, cette mission sera assurée en interne et permettra un gain de 5300€ annuels.

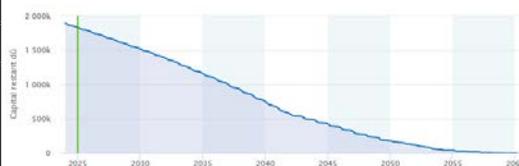
E - LES GARANTIES D'EMPRUNT

La ville devrait être sollicitée par la SEMCODA durant 2025 pour une nouvelle garantie de prêt. En effet, ce bailleur social envisage de réhabiliter 44 logements individuels situés rue Pablo Neruda et rue Louis Aragon, investissements qui nécessiteraient un financement par emprunt à hauteur de 820 000 €.

Au 1er janvier 2025, les caractéristiques de la dette garantie sont les suivantes :

| Encours par bénéficiaire | Montant garanti | Nb de garanties | Poids |
|--|--------------------|-----------------|--------------|
| SEM de Construction du Département de l'Ain | 886 444 € | 6 | 48,49 % |
| Habellis | 558 236 € | 5 | 30,54 % |
| LA THOISSEYENNE SA HLM | 279 112 € | 1 | 15,27 % |
| OPAC Saone et Loire Habitat | 64 701€ | 2 | 3,54 % |
| Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Saône et Loire | 39 639,€ | 1 | 2,17 % |
| TOTAL | 1 828 132 € | 15 | 100 % |

| Indexation | Montant garanti | % de répartition |
|------------|-----------------|------------------|
| Livret A | 1 509 381 € | 82.56 % |
| Taux fixe | 318 751 € | 17.44 % |



F - LES RÉSULTATS 2024



**UN STOCK DE DETTE
AU PLUS BAS**

3 924 793 €

Le stock de dette de la ville constaté au 31/12/2024 n'a jamais été aussi bas. L'absence de tirage d'emprunts sur ces deux derniers exercices a encore favorisé le désendettement continu enregistré depuis notre premier mandat.



**UNE ÉPARGNE 2024
AU PLUS HAUT**

1 281 000 €

d'épargne nette (autofinancement disponible pour financer nos investissements) devrait être dégagée au titre de 2024. Cette épargne n'aura jamais été aussi élevée.



**UNE CAPACITÉ DE
DÉSENDETTEMENT
EN NETTE
AMÉLIORATION**

2,1 ANNÉES

C'est la durée nécessaire à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Le ratio d'alerte de cet indicateur de santé financière se situe à 12 ans, seuil au-delà duquel se situait la ville en 2013.



UN INVESTISSEMENT ENTIÈREMENT FINANCÉ PAR NOS RESSOURCES PROPRES

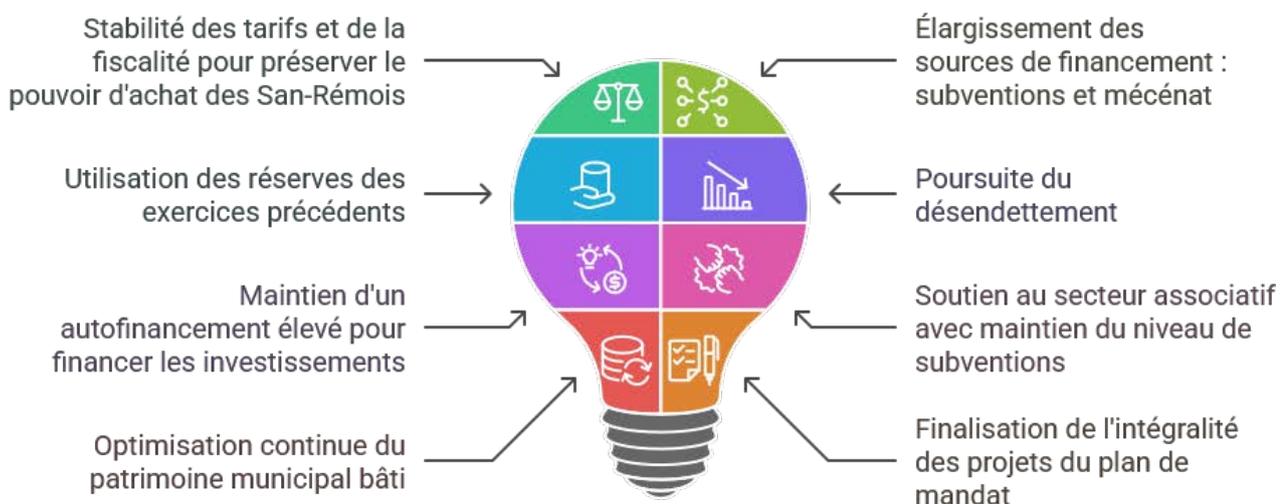
1 635 000 €

investis durant 2024. Ces travaux ont été intégralement financés par nos ressources propres, c'est-à-dire l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, les subventions obtenues auprès de partenaires traditionnels (Etat, Région, Département) ou par de nouvelles méthodes de financement (mécénat, financement participatif). Aucun emprunt n'a été nécessaire à la réalisation de nos projets.

A - LA STRATÉGIE FINANCIÈRE 2025

La ville continuera d'appliquer les méthodes qui lui ont permis d'améliorer son autonomie financière au cours des dix dernières années. Elle veillera également à préserver sa capacité d'investissement tout en améliorant la qualité des services offerts à la population. L'objectif est de concilier rigueur budgétaire et ambition territoriale dans un environnement économique en constante mutation.

Stratégie financière de la commune 2025



B - LE BUDGET 2025 : LES GRANDS AGREGATS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Recettes Réelles de Fonctionnement en k€ | Budget 2024 | CA 2024 anticipé | Budget Primitif 2025 | Evolution BP24/BP25 en % | Evolution BP24/BP25 en k€ |
|--|----------------|------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------|
| TOTAL (en milliers d'euros) | 7 053k€ | 7 624k€ | 7 022k€ | -0,4% | -31k€ |
| <i>dont les principaux chapitres</i> | | | | | |
| 013 Atténuations de charges | 25k€ | 67k€ | 25k€ | 0,0% | 0k€ |
| 70 Produits des services 1 | 436k€ | 479k€ | 461k€ | 5,8% | 25k€ |
| 73. Impôts et taxes (dont chap.731) 2 | 5 144k€ | 5 322k€ | 5 198k€ | 1,1% | 55k€ |
| 74 Dotations et participations 3 | 1 177k€ | 1 223k€ | 1 166k€ | -0,9% | -10k€ |
| 75 Autres produits de gestion courante 4 | 272k€ | 313k€ | 171k€ | -37,0% | -101k€ |

1 Produits des services (Chapitre 70)

Ce chapitre est en augmentation : les produits 2025 du chapitre sont ajustés sur les encaissements 2024. Une nouvelle fois, la commune n'augmentera pas les tarifs de ses services à la population.

2 Impôts et taxes (Chapitre 73)

- La fiscalité reversée par l'intercommunalité est prévue à 570 000 € pour 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (578 000 €), avec une nouvelle anticipation de minoration du fonds de péréquation intercommunal à l'image de celles subies ces dernières années.
- La fiscalité locale (Chapitre 731), qui constitue la part la plus importante des recettes.
- avec 4 628 000 €. La variation de ce produit résulte exclusivement de la revalorisation des bases indexées sur l'inflation constatée de novembre 2023 à novembre 2024. Il n'y aura pas de hausse des taux de fiscalité. Ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 2014. Les recettes de droits de mutation sont estimées en hausse compte-tenu du dynamisme du marché immobilier sur la commune. Il n'y aura pas de hausse des tarifs de Taxes sur la Publicité Extérieure (TLPE) : ceux-ci sont stables depuis 2016.

3 Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de l'Etat et les compensations fiscales :

La dotation forfaitaire constitue la principale ressource du chapitre, estimée à 549 000 € pour 2025, en baisse en raison d'un possible écrêtement. Les dotations de péréquation (DSR et DNP) devraient stagner, tout comme les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à percevoir sur les dépenses de fonctionnement éligibles doit disparaître à compter de 2025, si l'on s'en tient au PLF 2025 présenté par le précédent gouvernement. Nous avons perçu 13 000 € en 2024.

Les autres dotations :

La CAF est le plus gros financeur de ce chapitre. Les participations attendues se montent à 273 000 €.

Toujours à la recherche de nouvelles ressources, nous bénéficierons d'un nouveau soutien de la société CITEO pour la collecte des déchets diffus à hauteur de 30 000€ : 10 000 € au titre d'un rattrapage de 2024 et 20 000 € pour l'année 2025.

4 Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ils comprennent notamment les revenus des immeubles (locations de salles, d'appartements et cellules commerciales). Leur montant est stable avec 168 000 € budgétisés.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'une commune représentent l'ensemble des coûts nécessaires à la gestion courante des services municipaux et à la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Elles devraient s'établir à 6.1 M€ soit une baisse de près de 4% par rapport à 2024, principalement en raison de la baisse des dépenses d'énergie. Cette évolution augure d'une bonne capacité d'autofinancement pour mener nos projets d'investissement, tout en assurant un niveau de service public de qualité aux San-Rémois.

| Dépenses Réelles de Fonctionnement en k€ | Budget 2024 | CA 2024 anticipé | Budget Primitif 2025 | Evolution BP24/BP25 en % | Evolution BP24/BP25 en k€ |
|--|----------------|------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------|
| TOTAL (en milliers d'euros) | 6 390k€ | 5 638k€ | 6 140k€ | -3,9% | -250k€ |
| <i>Sont les principaux chapitres</i> | | | | | |
| 011 Charges à caractère général 1 | 1 780k€ | 1 332k€ | 1 534k€ | -13,8% | -246k€ |
| 012 Charges de personnel 2 | 3 814k€ | 3 644k€ | 3 819k€ | 0,1% | 5k€ |
| 65 Autres charges de gestion courante 3 | 615k€ | 568k€ | 610k€ | -0,9% | -5k€ |
| 66 Charges financières 4 | 122k€ | 69k€ | 90k€ | -26,3% | -32k€ |
| 67 Charges exceptionnelles | 20k€ | 1k€ | 20k€ | 0,0% | 0k€ |

1 Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses d'achats de biens et services devraient s'établir à 1.5 M€ et afficher une baisse importante de 14% par rapport à 2024. Cette réduction s'explique par une baisse des coûts de l'énergie, notamment en raison de tarifs de gaz inférieurs à ceux négociés précédemment à la faveur d'un marché conclu avec le SYDESL. Elle s'explique aussi par la politique d'optimisation énergétique menée ces dernières années et qui se poursuit. Ainsi, l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement pour l'optimisation des actions de maintenance, gestion de l'énergie et dépannage de l'éclairage et des installations est mise en œuvre jusqu'en 2026 :

| Durée de l'AE | Montant de l'AE | Ventilation des crédits de paiement | | | | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------------|--------------|--------------|---------|---------|---------|
| | | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
| 6 ans | 160 109 | 51 926 | 26 961 | 22 666 | 17 556 | 20 500 | 20 500 |

2 Les frais de personnel (Chapitre 012)

Ils constituent la plus grosse part de nos dépenses de fonctionnement et couvrent les salaires, cotisations sociales et autres charges liées au personnel. Ces charges sont prévues à 3.8 M€, similaires à 2024.

3 Les subventions (Chapitre 65)

Le budget 2025 prévoit une baisse du chapitre de 0.9%.

Le besoin de subvention d'équilibre du CCAS sera inférieur de 7 000 € à celui de 2024 pour atteindre 58 000 €. A l'inverse, les crédits dédiés aux participations scolaires seront en hausse de 9.5%. Les crédits prévus pour les associations se maintiendront à l'identique. Ils se cumulent aux avantages en nature accordés.

4 Charge de la dette (Chapitre 66)

La charge de la dette poursuit sa baisse : les frais financiers sont évalués à 90 000 € contre 122 000 € en 2024. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts ces deux dernières années et notre dette est principalement orientée à taux fixe, donc peu sensible aux aléas des marchés bancaires et notamment à l'envolée des taux de ces dernières années.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement présente un suréquilibre de recettes suite aux cessions et clôtures des budgets annexes de ces dernières années. Les dépenses sont évaluées à 5.4 M€ et les recettes à 8.7 M€ (écritures réelles + écritures d'ordre).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Dépenses Réelles d'Investissement en k€ | Budget 2024 | CA 2024 anticipé | Budget Primitif 2025 | Evolution BP24/BP25 en % | Evolution BP24/BP25 en k€ |
|---|----------------|------------------|----------------------|--------------------------|---------------------------|
| TOTAL (en milliers d'euros) | 3 060k€ | 2 129k€ | 3 802k€ | 24,2% | 741k€ |
| <i>dont les principaux chapitres (RAR inclus)</i> | | | | | |
| 13 Rembt de subvention | 0k€ | 0k€ | 0k€ | #DIV/0! | 0k€ |
| 16 Rembt de dette | 584k€ | 579k€ | 511k€ | -12,5% | -73k€ |
| 2.. Dépenses d'équipement | 2 551k€ | 1 635k€ | 3 410k€ | 33,7% | 860k€ |
| <i>dont travaux en régie</i> | 85k€ | 85k€ | 130k€ | 52,9% | 45k€ |

La commune va investir massivement en 2025

Les projets d'investissements majeurs de 2025 vont porter sur le patrimoine bâti. La commune poursuit la politique de rénovation et d'amélioration de son parc immobilier, démarche engagée depuis une décennie, et qui vise à optimiser la performance énergétique des bâtiments, à offrir des espaces plus accueillants et fonctionnels pour les San-Rémois, et à soutenir le dynamisme des activités culturelles et sportives locales.

Dans cette optique, Saint-Rémy s'engage dans un important chantier de modernisation de ses installations sportives avec les projets de réhabilitation du gymnase et de création de nouveaux vestiaires de football.

En voirie (routes, chemins communaux, liaisons cyclables, trottoirs, réseaux, signalétique, vidéoprotection), la commune continue d'améliorer ses infrastructures pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. Les crédits ouverts au budget primitif sont de 610 000 €.

En matière d'espaces publics, l'objectif d'une ville plus verte se poursuit avec le renouvellement du parc arboré et la plantation de plusieurs arbres dans les différents quartiers. La plantation de la forêt urbaine de Taisey sera achevée cette année. Au total, 25 000 € seront investis en 2025.

Les acquisitions d'équipements dédiés au fonctionnement des services totalisent 180 000 €.

Les travaux d'investissement réalisés en régie (par nos agents) sont évalués à 130 000 €, soit nettement plus qu'en 2024, avec un important chantier d'embellissement et de rénovation de la Taverne réalisé intégralement en régie.

Deux autorisations de programme (AP) sont en cours. Cette technique comptable permet d'avoir une vision globale du coût d'un projet pluriannuel d'investissement et permet surtout de ne pas comptabiliser sur un seul exercice l'intégralité de la dépense. L'AP constitue la limite supérieure des dépenses pluriannuelles qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements alors que le crédit de paiement (CP) est la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire. Les crédits de paiement ouverts en 2025 seront les suivants :

| Autorisations de programme | CP 2025 |
|-----------------------------------|------------------|
| N°004 – Plan vélo | 156 000 |
| N°006 – Réhabilitation du gymnase | 1 914 115 |
| Total | 2 070 115 |

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Recettes Réelles d'Investissement en k€ (hors excédent capitalisé au compte 1068) | Budget 2024 | CA 2024 anticipé | Budget Primitif 2025 | Evolution BP24/BP25 en % | Evolution BP24/BP25 en k€ |
|--|----------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| TOTAL (en milliers d'euros) | 1 449k€ | 638k€ | 738k€ | -49,1% | -711k€ |
| <i>dont les principaux chapitres (RAR inclus)</i> | | | | | |
| 10 Dotations 1 | 219 k€ | 228 k€ | 225 k€ | 2,5% | 5k€ |
| 13 subventions 2 | 819 k€ | 410 k€ | 513 k€ | -37,4% | -307k€ |
| 16 Emprunts 3 | 400k€ | 0 | 0 | -100,0% | -400k€ |
| 024 Cessions 4 | 9k€ | 210k€ | 0 | -100,0% | -9k€ |

1 Les Dotations

Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) calculé à partir des dépenses éligibles réalisées par la ville en n-1 devrait se voir appliquer un taux de remboursement abaissé à 14.850% contre 16.404% précédemment. Ce qui équivaldrait à une perte de 20 000 € de recettes à dépenses constantes. Pour 2025, le produit attendu se situerait à 210 000 €.

Les taxes d'aménagement perçues sur les opérations de construction, d'agrandissement etc. nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme sont ajustées à la hauteur des encaissements 2024, soit 15 000 € contre 29 000 € estimés sur l'exercice précédent.

2 Les subventions

Hormis le Fonds de Relance de l'investissement public local (issu du Pacte Financier et Fiscal du Grand Chalon et destiné à financer l'investissement des communes à hauteur de 50% maximum de travaux ou achats), seuls sont inscrits les restes à réaliser de subventions notifiées et non soldées à l'issue de 2024. Les notifications de subvention à venir seront inscrites ultérieurement.

3 Le financement des investissements se fera sans emprunt

Comme vu précédemment, le financement des investissements sera assuré uniquement par nos ressources propres internes (autofinancement, cessions, utilisation du résultat) et externes (FCTVA, Taxe Locale d'Équipement, subventions). Aucun emprunt ne sera contracté.

Dans le contexte budgétaire particulièrement contraint, la stratégie de recherche de subventions initiée depuis 2014 s'avère une nouvelle fois déterminante. La commune continuera de se tourner vers de nouveaux dispositifs de financements tel que le mécénat.

4 Les cessions

Il n'y aura pas de crédits ouverts au budget primitif au chapitre 024. Les recettes mobilières ou immobilières ne sont budgétisées, par prudence, qu'à l'issue de la formalisation de la vente (c'est-à-dire après signature d'un acte notarié, d'une décision, ou par délibération).

FINANCES

Des finances saines qui permettent de réaliser l'intégralité du projet de mandat.

CHIFFRES CLÉS

- DE 579 000 € DE DETTE EN 2024

Ce qui ramène l'encours de dette en 2024 à 586€ par habitant.

Les villes de même strate se situent à 788€ par habitant au niveau régional.

165 933 €

Montant du mécénat perçu par la collectivité en 2024.

1.3 M€

d'épargne nette fin 2024 pour autofinancer nos investissements 2025.

6.1 M€

Dépenses réelles de fonctionnement 2025.

3.8 M€

Dépenses réelles d'investissement 2025.

PAS D'EMPRUNT SOUSCRIT EN 2025

(3ème année consécutive de financement des investissements sans contracter d'emprunt)

PAS DE HAUSSE DES TAUX DE FISCALITÉ EN 2025

Des taux inchangés depuis 11 ans.

La ville de Saint-Rémy affiche des finances saines et responsables. Par ses efforts, sa situation est désormais solide et maîtrisée permettant une politique d'investissement soutenue.

La ville a fait face à de nombreux défis :

- Crise sanitaire du Covid.
- Très forte hausse de l'inflation et particulièrement des prix de l'énergie sans aucune compensation (augmentation des tarifs de gaz de 600%).
- Baisse des dotations de l'État (- 3.1 M€ cumulés depuis 2014).

Pour autant, elle a mené à bien de nombreuses actions qui ont su maintenir et même améliorer le nombre et la qualité des services proposés :

- Optimisation de la commande publique : les contrats et marchés sont revus et renégociés lorsque cela est possible, pour réduire les coûts.
- Mesures de sobriété énergétique.
- Gestion patrimoniale favorisant la réduction des coûts.
- Recherche de nouveaux modes de financements : mécénat, financements participatifs
- Désendettement continu avec possibilité de ne pas recourir à l'emprunt lorsque les taux sont au plus haut.
- Gestion de la dette diminuant de manière importante les frais financiers.

La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Le projet de mandat sera réalisé dans sa totalité et aura bénéficié de nombreuses actions (construction d'une pergola sur la place de la mairie, Place à l'été, Place à l'hiver, création du service oxy'jeunes, ...) supplémentaires.

CITOYENNETÉ ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Un service modernisé pour davantage de proximité.

CHIFFRES CLÉS

4 931

titres d'identité délivrés depuis la reprise des titres d'identité en 2023

115

identités numériques créées

298

photos d'identité réalisées sur place dans le photomaton

Une participation de l'Etat qui se monte à

17 645 €

pour la gestion des titres d'identité

68 000

actes d'état civil à numériser en 2025.

La commune a entrepris d'importantes réformes pour améliorer la gestion de ses services administratifs. Ces efforts s'inscrivent dans une volonté de modernisation et de simplification des démarches, tout en répondant aux nouveaux besoins des San-Rémois.

Reprise de la gestion des titres d'identité et déploiement de l'identité numérique

Depuis 2023, la commune a repris la gestion des titres d'identité, un service qui n'était plus assuré localement depuis 2012 pour les passeports. Cette initiative vise à faciliter les démarches des habitants, leur évitant ainsi de se déplacer dans d'autres communes pour obtenir leurs passeports ou cartes nationales d'identité.

En 2024, la commune a déployé l'identité numérique, accompagnée par l'installation, sans coût pour la commune, d'un photomaton. Cet équipement facilite les démarches administratives et génère de nouveaux projets pour la ville qui perçoit 25% des recettes.

Modernisation des logiciels et numérisation des actes

En 2025, la commune procédera au remplacement des logiciels d'état civil et de cimetière, dont la maintenance n'est plus assurée par le prestataire.

Ce projet inclut la numérisation exhaustive des actes d'état civil, une tâche rendue nécessaire par le grand nombre d'actes détenu du fait de la présence d'une maternité jusqu'en 2000.

La numérisation permettra non seulement un gain de temps et une amélioration de la fiabilité, mais facilitera également les échanges dématérialisés avec d'autres administrations dans le cadre du système COMEDEC.



DÉMOCRATIE ET VIE DE LA COMMUNE

Une ville qui innove pour renforcer l'implication de ses habitants.

CHIFFRES CLÉS

5€ PAR HABITANT

Investis dans le cadre du budget participatif.

14 000 €

Coût du remplacement du panneau d'information multimédia du Pont Paron.

1 APPLICATION CITOYENNE

en développement



Dans un contexte où la participation citoyenne est devenue essentielle pour la vitalité de notre territoire, la commune a décidé de renforcer son engagement en matière de démocratie locale.

Budget Participatif : Un Succès Croissant

À travers des initiatives innovantes telles que le budget participatif, la commune offre aux San-Rémois l'opportunité de s'impliquer directement dans les décisions qui façonnent leur cadre de vie. Cette démarche vise non seulement à améliorer l'environnement urbain, mais aussi à favoriser une véritable concertation avec les habitants.

Les trois projets retenus en 2025 illustrent cette volonté de transformation concrète :

- **Nichoirs anti-moustiques** : Une solution écologique et collaborative pour lutter contre les nuisances.
- **Boîtes à livres près des écoles** : Un outil de partage culturel et intergénérationnel.
- **Aménagements dans le quartier du hameau du château** : Une réponse directe aux besoins des habitants pour embellir leur quartier.

Le dispositif a connu une nette progression, avec une augmentation du nombre de projets éligibles et de participants, démontrant l'appropriation croissante de cette démarche par les citoyens.

Outils de Communication : Modernisation et Proximité

Pour l'année 2025, la commune investit dans la modernisation de ses moyens de communication avec deux innovations majeures : **Nouveau Panneau d'Information Multimédia (PMV)**

- Remplacement du PMV obsolète du Pont Paron.
- Passage à un dispositif en couleurs.
- Capacité de diffusion d'informations plus variées et dynamiques.
- Amélioration de la visibilité et de l'attractivité des communications municipales.

Application Citoyenne : La Commune dans Votre Poche

- Informations municipales en temps réel.
- Alertes et notifications sur les événements locaux.
- Consultation des actualités communales.
- Calendrier des manifestations.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Une protection renforcée pour une ville plus sûre.

CHIFFRES CLÉS

1

Nouveau poste de **Policier Municipal**

1

Nouvel équipement **d'armement** :
bâtons de défense

1

Nouvel équipement de sécurité routière :
1 paire de jumelles radar

165 000 €

Investis pour étendre le réseau de
vidéoprotection



La ville de Saint-Rémy poursuit sa démarche de modernisation et de renforcement de son service de police municipale, avec plusieurs initiatives visant à améliorer la sécurité et l'efficacité opérationnelle.

Équipements et formation

La commune continue d'investir dans l'équipement de ses agents. Après l'acquisition de bombes lacrymogènes et de caméras piétons ces dernières années, les policiers municipaux sont désormais dotés de bâtons de défense. Une formation adéquate est dispensée pour assurer une utilisation appropriée de ces nouveaux équipements.

Dans le cadre de la sécurité routière, la ville va se doter de jumelles radars. Cet équipement permettra d'effectuer des contrôles de vitesse plus fréquents dans les rues de Saint-Rémy, renforçant ainsi la prévention des accidents et la sécurité des usagers de la route.

Modernisation numérique

La commune s'engage également dans une modernisation numérique de son service de police municipale.

Un nouveau logiciel de gestion sera déployé dans le service, avec un coût de maintenance inférieur à celui du logiciel actuel. Il répondra mieux aux besoins spécifiques de la police municipale.

L'acquisition d'un terminal de procès-verbal électronique (PVE) permettra aux agents d'établir les contraventions directement sur le terrain. Cette innovation réduira les contestations et évitera la ressaisie des informations, optimisant ainsi le temps de travail des agents.

Évolution du personnel et nouveau régime indemnitaire

La commune se réjouit de la réussite d'un de ses agents de surveillance de la voie publique (ASVP) au concours de policier municipal. Sa nomination au grade de brigadier lui permettra d'élargir ses compétences et d'assumer des missions plus diversifiées.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, la ville a mis en place l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour ses policiers municipaux depuis le 1er janvier 2025. L'ISFE, composée d'une part fixe et d'une part variable, permet de mieux valoriser l'expérience professionnelle et l'engagement des agents, tout en renforçant l'attractivité des postes au sein de la police municipale de Saint-Rémy.

Extension de la vidéoprotection

La ville va investir dans la deuxième phase de son projet de vidéoprotection, étendant le réseau de caméras sur le territoire communal. Cette extension apportera une plus-value significative en termes de sécurité (prévention des incivilités et résolution des incidents).

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Une offre locale riche et diversifiée

CHIFFRES CLÉS

50 000 €

Montant des subventions de fonctionnement attribué aux associations san-rémoises

15 000 €

Prévus, en complément, pour l'attribution de subventions sur projets spécifiques

464

Nombre d'écoliers ayant reçu un pass illimité gratuit pour accéder à la patinoire de Place à l'hiver.

+ DE 1500

Participants lors de l'événement « Place à l'été »



La culture, les sports et la vie associative sont les piliers essentiels du dynamisme et du bien-être de notre commune. Pour permettre à tous les San-Rémois de profiter de ces activités, la collectivité soutient activement le tissu associatif local et favorise la transversalité entre les services municipaux pour offrir une programmation riche et variée tout au long de l'année.

Le tissu associatif, un acteur majeur de notre commune

La commune s'engage dans le soutien et la promotion de la vie associative à travers trois initiatives majeures :

- **Soutien financier et logistique** : Attribution annuelle de subventions de fonctionnement et sur projet, ainsi que d'aides en nature variées (mise à disposition de salles et de minibus, aides logistiques...)
- **Dispositif « Premiers Pas dans la Vie Locale » (PPVL)** : Aide financière de 40€ pour les élèves de CP et CE1 souhaitant s'inscrire dans une association san-rémoise
- **Forum des Associations** : Il se tient chaque année début septembre et offre aux associations san-rémoises une plateforme idéale pour présenter leurs activités aux habitants et encourager les nouvelles adhésions pour l'année à venir. Depuis deux ans, cet événement se termine par un repas convivial, offert aux bénévoles des associations, en remerciement de leur engagement et pour favoriser les échanges et les liens entre elles.

Le travail en transversalité : un levier pour des programmations ambitieuses

Depuis 2021, Saint-Rémy a adopté une approche collaborative entre ses services municipaux, donnant naissance à des événements innovants et fédérateurs tout au long de l'année :

- **Place à l'été** : Créée en 2021, cette initiative estivale résulte d'une synergie entre l'ensemble des services municipaux, offrant aux San-Rémois des activités gratuites toujours plus captivantes. Notre thématique 2025 sera « Le grand livre de Place à l'été ».
- **Décembre en fête** : Depuis 2023, les services de la Direction des Services à la Population (DSP) mutualisent leurs moyens, aboutissant à une programmation de qualité pour les fêtes de fin d'année
- **Octolab** : Inauguré en 2024, cet événement biennal propose un mois d'animations scientifiques, alternant avec le mois du numérique prévu en 2025
- **Place à l'hiver** : Dès février 2025, une patinoire s'installera pendant quatre semaines sur la Place de la Mairie. Cet événement transversal, accessible grâce à une large distribution d'entrées gratuites, promet de rassembler un grand nombre de San-Rémois

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

Préserver et développer le bien-être des familles

CHIFFRES CLÉS

60%

Part de produits durables ou sous label qualité qui sera proposée au restaurant des enfants en 2025

37

Nombre de familles déjà inscrites à l'antre des jeux

5 300€

Prix du nouveau logiciel qui sera mis en place pour mieux gérer les 100 000 € de commandes annuelles et permettra d'optimiser la gestion des 270 repas servis chaque jour.

0€

Augmentation des tarifs des services à la population en 2025



La commune met en œuvre des initiatives pour renforcer l'accompagnement des familles, tout en veillant à offrir des services de qualité.

Le déploiement des actions de parentalité

L'accompagnement des familles à la parentalité se poursuivra et s'enrichira en 2025, avec notamment :

- **Un livre à soi** : menée par notre conseillère en économie sociale et familiale, l'opération vise à rapprocher les familles éloignées de la lecture du monde littéraire et leur permet de découvrir l'espace parentalité de la médiathèque
- **Les ateliers parents/enfants** : l'escale, en partenariat avec le service Loisirs Tout Public, propose une fois par mois des ateliers parents-enfants qui permettent aux familles de se retrouver et de partager une activité ensemble.
- **L'emprunt de jeux de société** : Le projet «L'Antre des jeux», initié par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), permet aux familles d'emprunter des jeux de société toutes les deux semaines. Cette initiative favorise les interactions ludiques au sein du foyer et encourage le jeu comme vecteur de communication et d'apprentissage.

Le Restaurant des Enfants, un service engagé pour une alimentation durable

Le Restaurant des Enfants s'engage à offrir des repas de qualité tout en répondant aux défis environnementaux actuels :

- **Loi EGAlim** : Dès 2025, le restaurant proposera au moins 60% de produits durables ou labellisés (bio, AOP, IGP, etc.), dépassant l'objectif actuel de 50%
- **Lutte contre le gaspillage** : A partir de 2025, un nouveau logiciel de gestion du Restaurant des Enfants sera mis en place. Il permettra une gestion optimisée des stocks et une réduction estimée de 10% du gaspillage alimentaire. Il permettra également de solliciter prochainement le bénéfice d'une subvention AGRIMER.

Oxy'jeunes, un service jeunesse dynamique et en développement

Depuis cette rentrée scolaire, Oxy'jeunes ouvre ses portes, dans ses locaux rénovés en 2024, sur les temps périscolaires du mardi et du jeudi soir, en complément de l'ouverture déjà instaurée les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires.

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

Préserver et développer le bien-être des familles

Maintien d'un soutien financier important aux écoles san-rémoises

En 2025, la commune préservera et renforcera son soutien financier apporté aux écoles, en répondant à divers besoins :

- **Matériel de fonctionnement** : Fournitures scolaires, pharmacie, abonnements, et logiciels éducatifs.
- **Classes découvertes** : Budget annuel dédié à leur organisation.
- **Financement de projets** : Possibilité pour les écoles de demander des fonds pour des investissements comme le renouvellement de mobilier ou de matériel informatique.
- **Sorties scolaires** : Augmentation de 20% du budget alloué à ces activités.

Réforme CTG (Convention Territoriale Globale)

La réforme CTG vise à instaurer une politique commune pour l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble du territoire du Grand Chalon. Pour assurer la mise en œuvre de cette démarche, un chargé de coopération CTG sera nommé en 2025, bénéficiant d'un financement de 50% de son salaire par la CAF, soit 12 000 €. Ce poste sera essentiel pour piloter et coordonner les actions liées à cette politique à Saint-Rémy.

Tarification des services à la population

Cette année encore, les tarifs des services à la population ne seront pas augmentés, garantissant ainsi que tous les enfants puissent bénéficier d'un cadre propice à leur épanouissement. Ce choix se reflète dans le nombre d'inscriptions à l'Escale, qui est très élevé.



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Soutenir les plus fragiles

CHIFFRES CLÉS

5 000 €

De nouvelle subvention
du Conseil Départemental

126

Boîtes de Noël collectées en faveur des
plus démunis

5 748 €

Reversés aux associations de soutien
aux personnes atteintes de cancer lors
de l'événement Automne en Couleurs

4 792 €

Reversés à l'AFM Téléthon par la
commune de Saint-Rémy



Dans un contexte d'évolution démographique et de défis de santé persistants, notre commune renforce son engagement envers le bien-être de tous ses habitants. En misant sur l'innovation et la solidarité, nous créons un environnement où chaque génération s'épanouit, où la prévention et le soutien en matière de santé sont au cœur de nos priorités.

Subvention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie a lancé un appel à projets pour 2025 visant à soutenir des actions en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus. Cette subvention a pour objectif principal de proposer une offre de prévention diversifiée et territorialisée, avec une attention particulière portée aux seniors les plus fragiles et isolés.

La commune a choisi de développer 3 actions dans le cadre de cet appel à projets :

- **Ateliers numériques à la médiathèque** : accompagnement des seniors dans l'utilisation des outils et services numériques pour favoriser leur autonomie.
- **Ateliers de nutrition** : personnalisation des recommandations nutritionnelles et ateliers thématiques pour sensibiliser les seniors aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.
- **Animations sportives adaptées** : activité physique douce permettant de repousser la perte d'autonomie chez les seniors.

Partenariat avec la MTRL

La commune, en partenariat avec la MTRL (mutuelle des San-Rémois), proposera aux san-rémois une conférence sur le thème de l'activité physique adaptée pour les seniors, présentée par Elisabeth Valette, championne de France et d'Europe de marche nordique. Elle vise à sensibiliser les seniors sur l'importance de maintenir une activité physique pour se maintenir en forme physiquement, psychologiquement et prévenir les maladies chroniques liées à l'âge.

Actions solidaires

L'année est rythmée par de nombreuses actions solidaires à Saint-Rémy :

- **Repas de Printemps** : Chaque année, les bénéficiaires du repas de printemps sont reversés à une association solidaire.

SOLIDARITÉ & SANTÉ

Soutenir les plus fragiles

- **Saint-Rémy blue festival** : chaque été, la commune met le parc comtesse Keller à disposition de l'association Gen&Zic pour l'organisation de son festival permettant de financer la recherche sur la glycogénose.
- **Automne en Couleurs** : Cet événement regroupe 3 causes nationales de prévention contre le cancer : Septembre en Or, Octobre Rose et Movember.
- **Téléthon et Illuminations** : Les dons recueillis sur cette journée sont associés à d'autres actions comme le Vendredi de la Danse du mois de Septembre, le Jeudi de la Taverne du mois de décembre, le Repas d'Automne, la vente de livres par la Médiathèque et d'autres actions associatives pour être remis à l'AFM Téléthon.
- **Opération Boîtes de Noël** : Chaque année, la Mairie de Saint-Rémy se fait le relais de la Croix Rouge sur l'opération nationale des boîtes de Noël en faveur des plus démunis.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une ville qui s'engage pour un environnement préservé et durable

CHIFFRES CLÉS

200KG

Le poids du matériel informatique recyclé par la commune en 2024.

20 000 €

Le montant que la commune économisera sur sa facture d'eau en 2025.

+21 000 €

Le montant de la subvention CITEO attendue en 2025, grâce au conventionnement mis en place.

230

Le nombre de sapins de Noël récupérés auprès des habitants, qui ont été broyés et recyclés.



Consciente des enjeux environnementaux actuels, la municipalité a mis en place une stratégie globale et ambitieuse, articulée autour de plusieurs axes prioritaires.

Une gestion de l'eau plus intelligente

La commune prévoit une économie de 20 000 € sur le budget grâce à la réfection des systèmes d'arrosage et à l'installation d'une cuve de récupération de 100 000 litres. Une nouvelle méthode de nettoyage des locaux sera testée, utilisant un système de pré-imprégnation des lingettes nettoyantes, visant à diviser l'utilisation de l'eau par 5.

Maîtrise des coûts énergétiques

Le changement de fournisseur de gaz via un contrat SYDESL permettra une baisse du prix, bien qu'il reste élevé par rapport à l'avant-guerre en Ukraine. Un prix fixe sur 3 ans est prévu, avec une baisse importante de la facture attendue, notamment grâce aux actions de sobriété mises en place depuis 2021.

Éclairage : la révolution LED continue

Le passage aux LEDs se poursuit, avec les luminaires des terrains de pétanque et l'éclairage des allées piétonnes du complexe sportif Michaël Jérémiasz prévus pour 2025. Le financement sera intégralement assuré par des CEE. Rappelons que le passage en LED de l'éclairage public a permis d'économiser 75% de consommation et a rapporté 105 000 € de CEE en 2024.

Recyclage : des initiatives concrètes

Les actions de recyclage se poursuivent, incluant le recyclage des sapins, du matériel informatique, et l'opération «nettoyons la nature» avec les écoles. Par ailleurs, depuis 2024, la commune aide à l'organisation de vide-maisons par quartiers pour favoriser le réemploi et l'économie circulaire. Nouveauté en 2025 : une convention avec CITEO sera mise en place pour lutter contre les déchets diffus dans l'espace public, avec une subvention attendue de 3,20 € par habitant.

Vers une ville plus verte

Le renouvellement du parc arboré continuera en 2025 avec la plantation de plusieurs arbres dans les différents quartiers, dans la continuité des 33 arbres plantés en 2024. La plantation de la phase 2 de la forêt urbaine de Taisey sera achevée : plusieurs milliers d'arbres seront de nouveaux plantés selon la méthode Miyawaki.

MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

Tous en mouvement : Promouvoir des déplacements sûrs et diversifiés

CHIFFRES CLÉS

100 000€

Montant consacré à la réfection des voiries

20

Nombre de San-Rémois ayant bénéficié d'une subvention pour l'achat de leur vélo en 2024

1KM

Longueur additionnelle du réseau de liaisons cyclables prévue dans le cadre du Plan Vélo pour 2025



La commune de Saint-Rémy s'engage résolument dans une politique de mobilité durable et sûre. Avec 41 kilomètres de voirie et de chemins communaux, la ville met l'accent sur l'amélioration continue de ses infrastructures pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. L'objectif est de créer un environnement urbain harmonieux qui favorise les déplacements doux tout en assurant la fluidité du trafic.

Des rues plus sûres, un trafic plus fluide

La commune poursuit ses efforts d'entretien des voiries communales, incluant la réfection des bandes de roulement, des trottoirs, et la mise à jour de la signalétique. Ces travaux visent à améliorer les conditions de circulation pour tous les usagers, avec une attention particulière portée à l'accessibilité et au partage équitable de l'espace public. En 2024, plusieurs rues ont bénéficié de ces améliorations, notamment les rues Guy Therville, René Mugnier, des Prévoyants, Jean Moulin et du Champ Rosey. Pour 2025, la réfection des voiries du lotissement du Hameau du Château est prévue.

Pédaler vers l'avenir : le Plan Vélo en action

Le Plan Vélo, lancé en 2020, continue son déploiement avec l'objectif d'achever le maillage des liaisons cyclables en 2025. Un projet phare est la création d'une liaison d'environ un kilomètre entre la rue des Alouettes et la Voie Verte départementale. En 2024, une passerelle mixte vélo-piéton a été installée pour un montant de 300 000 € TTC, résolvant un point noir en matière de sécurité routière. Le plan comprend également des initiatives pour encourager la pratique du vélo, telles que des aides à l'achat, la formation des écoliers au Savoir Rouler, et la participation à l'événement Mai à Vélo.

Marcher en toute sérénité : le Plan piéton se dessine

L'année 2024 a vu la réfection des trottoirs de la rue du Capitaine Drillien et de la route de Buxy, améliorant ainsi leur praticabilité. Pour 2025, la commune lance un plan piéton qui comprendra un diagnostic des itinéraires, l'identification des points noirs, l'étude de solutions techniques, et la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Les travaux prévus dans ce cadre en 2025 sont la rénovation des trottoirs de la route de Givry.

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Embellir et adapter nos bâtiments pour un meilleur service aux usagers

CHIFFRES CLÉS

143 M2

Superficie des nouveaux vestiaires de football

2 085 000 € TTC

Le coût de la rénovation énergétique et de l'extension du gymnase

1 100 HEURES

Le temps qui sera consacré par les agents municipaux à la réhabilitation de la Taverne



La commune poursuit sa politique de rénovation et d'amélioration de son patrimoine public. Cette démarche, engagée depuis une décennie, vise à optimiser la performance énergétique des bâtiments, à offrir des espaces plus accueillants et fonctionnels pour les San-Rémois, et à soutenir le dynamisme des activités culturelles et sportives locales. Dans cette optique, plusieurs projets majeurs sont prévus pour l'année 2025.

Infrastructures sportives

Saint-Rémy s'engage dans un important chantier de modernisation de ses installations sportives.

Le projet phare concerne le gymnase qui fera l'objet d'une rénovation thermique complète, comprenant l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, ainsi que le remplacement des menuiseries et des polycarbonates. Ces travaux permettront de réduire la consommation énergétique de l'équipement de 60%. De plus, une extension sera construite pour créer une véritable entrée et une salle de convivialité dédiée aux différents clubs, renforçant ainsi la qualité de l'accueil et la vie associative.

Par ailleurs, les vestiaires de football vétustes seront remplacés par de nouvelles installations plus performantes et économes en énergie. Ces nouveaux vestiaires intégreront des toilettes publiques accessibles à l'ensemble des usagers du complexe sportif Michaël Jérémiasz, améliorant ainsi le confort et l'hygiène des lieux.

Infrastructures culturelles

Les agents communaux procéderont à la réhabilitation de la Taverne, un lieu emblématique de notre vie culturelle. Les travaux porteront sur l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, son embellissement en valorisant son architecture ancienne et l'optimisation de son acoustique. L'objectif est d'en faire un espace plus agréable, polyvalent et adapté aux diverses activités culturelles qui s'y déroulent, tout en réduisant son empreinte énergétique.

Espaces d'accueil

La collectivité poursuit son engagement dans l'amélioration continue de ses espaces d'accueil publics. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés les années précédentes, tels que la création de l'espace petite enfance de la médiathèque en 2023 et la rénovation des différents étages de la mairie depuis 2021. Pour l'année 2025, l'accent sera mis sur la restructuration de l'accueil de l'espace Simone Veil, afin de le rendre plus accueillant et mieux adapté aux besoins des usagers.

A - PROSPECTIVE 2026

La prospective déclinée ci-dessous traduit l'amélioration de nos perspectives financières. Les actions d'optimisation de dépenses et de recherche de nouvelles sources de financements menées au fil des exercices ont été couronnées de succès malgré un contexte difficile.

En conséquence, les fondements de la stratégie financière, établis en début de mandat, demeurent inchangés. Nos priorités visent à :

- Maintenir une épargne nette positive sans augmenter la pression fiscale ;
- Réaliser des investissements conséquents ;
- Poursuivre la réduction de notre dette.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons optimiser l'utilisation de notre excédent budgétaire, tout en acceptant une légère diminution temporaire de notre capacité de désendettement. Cette approche équilibrée nous permettra de respecter nos engagements financiers tout en préservant notre capacité d'action à long terme.

Cette projection intègre les données du PLF 2025 avant dissolution du gouvernement et tient compte de la dernière situation financière de la collectivité, notamment des résultats de 2024 et du décalage des dépenses de certains projets d'investissement.

Elle s'inscrit dans le respect des politiques publiques présentées plus haut dans le rapport.

| En K€ (y compris travaux en régie) | 2023 | 2024 anticipé | 2025 simulé | 2026 simulé |
|--|-------|---------------|-------------|-------------|
| Recettes courantes de gestion (a) | 7 113 | 7 404 | 7 240 | 7 293 |
| Dépenses courantes de gestion (b) | 5 554 | 5 568 | 5 832 | 5 966 |
| Epargne de gestion (c) = (a) - (b) | 1 359 | 1 837 | 1 408 | 1 327 |
| Epargne brute (k) | 1 396 | 1 861 | 1 516 | 1 370 |
| Rembt de capital (c/1641) (l) | 718 | 579 | 506 | 505 |
| Epargne nette (yc trx en régie) (m) = (k) - (l) | 679 | 1 282 | 1 010 | 865 |
| Dépenses d'investissement (hors dette du 164.) | 1 398 | 1 551 | 3 370 | 1 811 |
| Recettes d'investissement (dont cession hors R16) | 567 | 848 | 556 | 598 |
| Solde net de dette (n) = (o) - (l) | -718 | -579 | -506 | -72 |
| Emprunt souscrit (o) | | | | 433 |
| Encours total (p) | 4 504 | 3 925 | 3 338 | 3 266 |
| Capacité de désendettement (en années) (q) = (p) / (k) | 3.2 | 2.1 | 2.2 | 2.4 |
| Variation du fonds de roulement | -271 | 494 | -1 967 | 0 |
| Résultat de clôture | 4 932 | 5 427 | 3 460 | 3 460 |

LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE

Le plan prévisionnel d'investissements décliné ci-dessous se limite à l'exercice 2026, dernière année de mandat.

Investissements prévisionnels 2026 : 1 811 000€

Équipements : 200 000€

Transition numérique : 50 000€
Matériels et équipements : 150 000€



Bâtiments publics : 255 000€

Installations sportives: 30 000€
Sociales : 40 000€
Culturelles : 35 000€
Scolaires : 50 000€
Autres : 100 000€



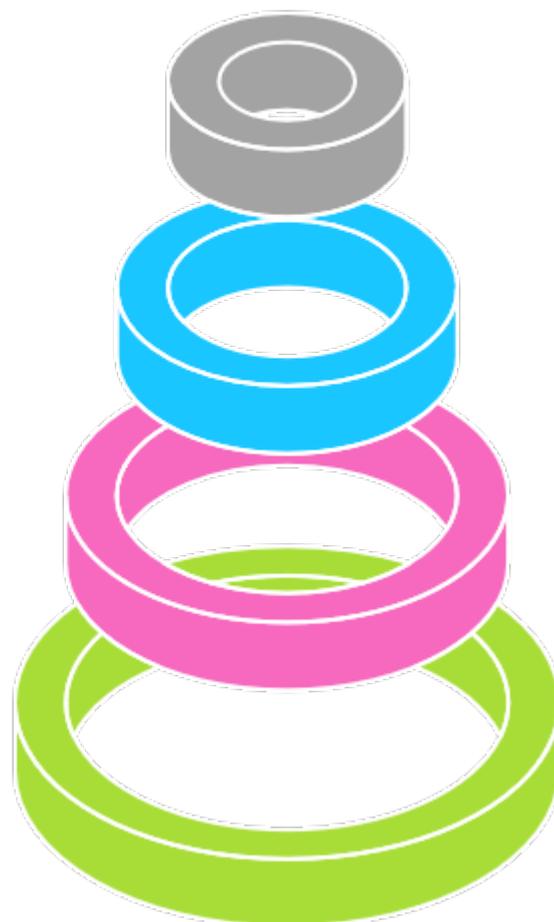
Espace public : 336 000€

Rénovation des routes : 216 000€
Autres aménagements de voirie : 120 000€



Transition écologique : 1 020 000€

Mobilités douces : 300 000€
Sobriété énergétique : 670 000€
Nature en ville : 50 000€



B - EVOLUTION DE LA DETTE

La commune se désendettera encore de façon importante

Depuis 2014, la commune se désendette chaque année. Durant 2023 et 2024, ce désendettement s'est encore accentué car la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt pour financer ses investissements. En 2025, pour la troisième année consécutive, elle fera le choix de ne pas emprunter. Ainsi, l'encours de dette au 31/12/2025 sera d'environ 3,4 M € soit 516€ par habitant contre 1195€ par habitant au 31/12/2013 :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Encours constaté au 1er/01 | 3 924 792.77 € |
| Emprunts contractés dans l'année | 0.00 € |
| Emprunts remboursés | 505 587.76 € |
| Encours constaté au 31/12 | 3 419 205.01 € |
| Ecart d'encours sur l'exercice | -505 587.76 € |

LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE

En fin d'exercice, les caractéristiques de notre stock de dette seront les suivantes :

La dette sera composée de 16 emprunts orientés principalement à taux fixe, au taux moyen de 1.49 % et dont le profil d'extinction court jusqu'en 2037.

Evolution de la dette consolidée :

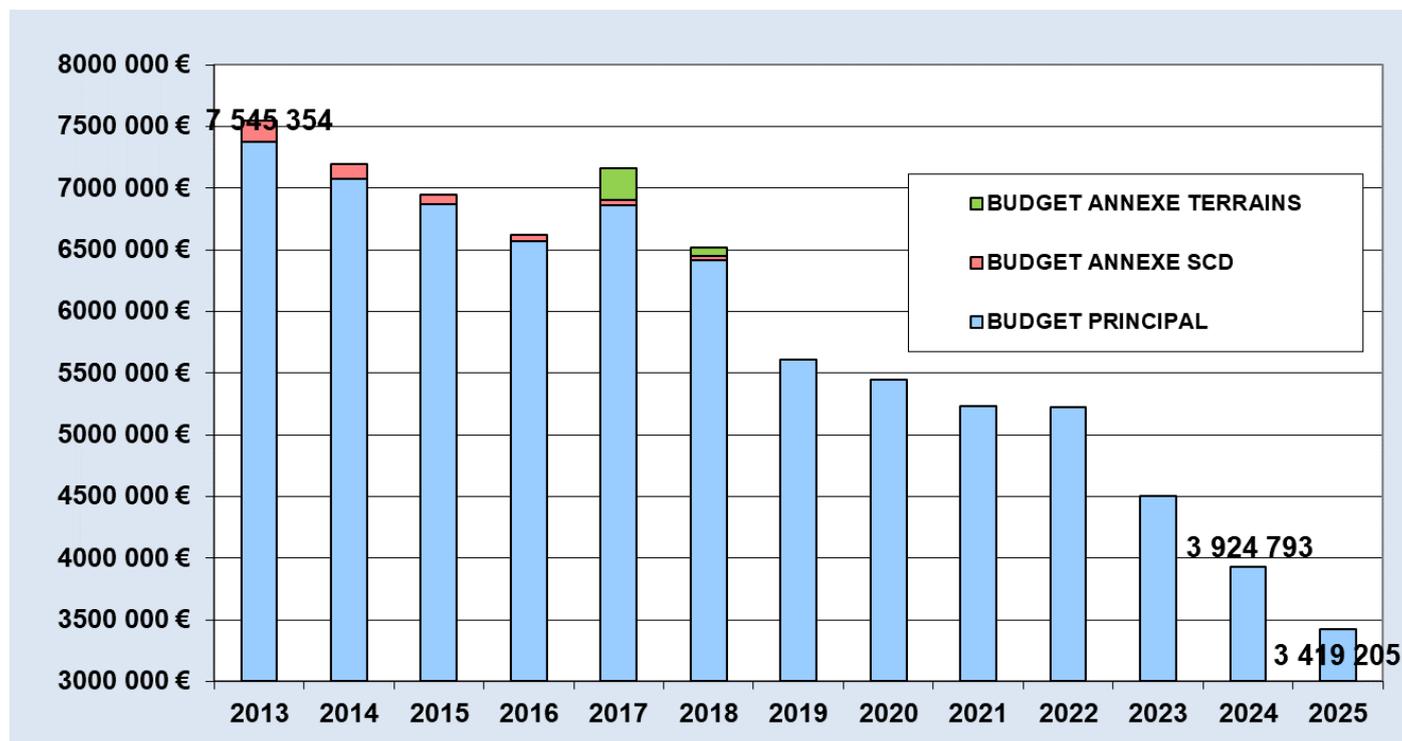
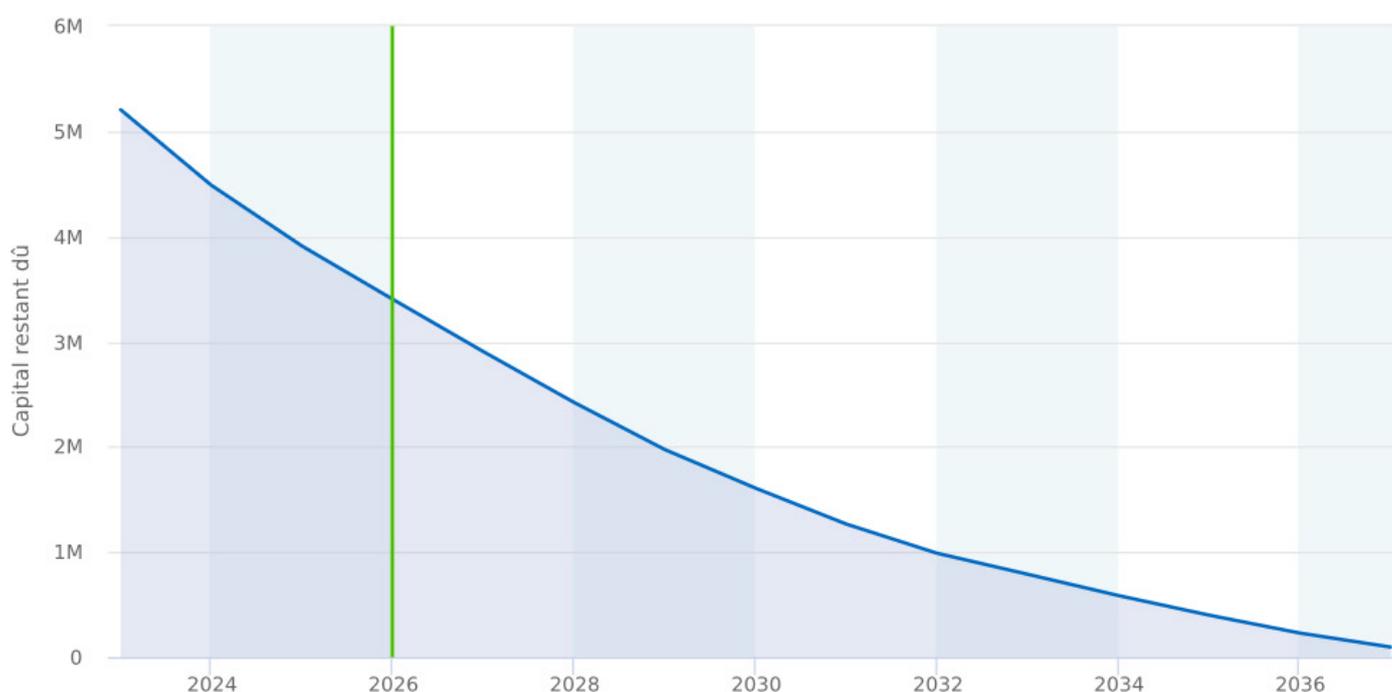
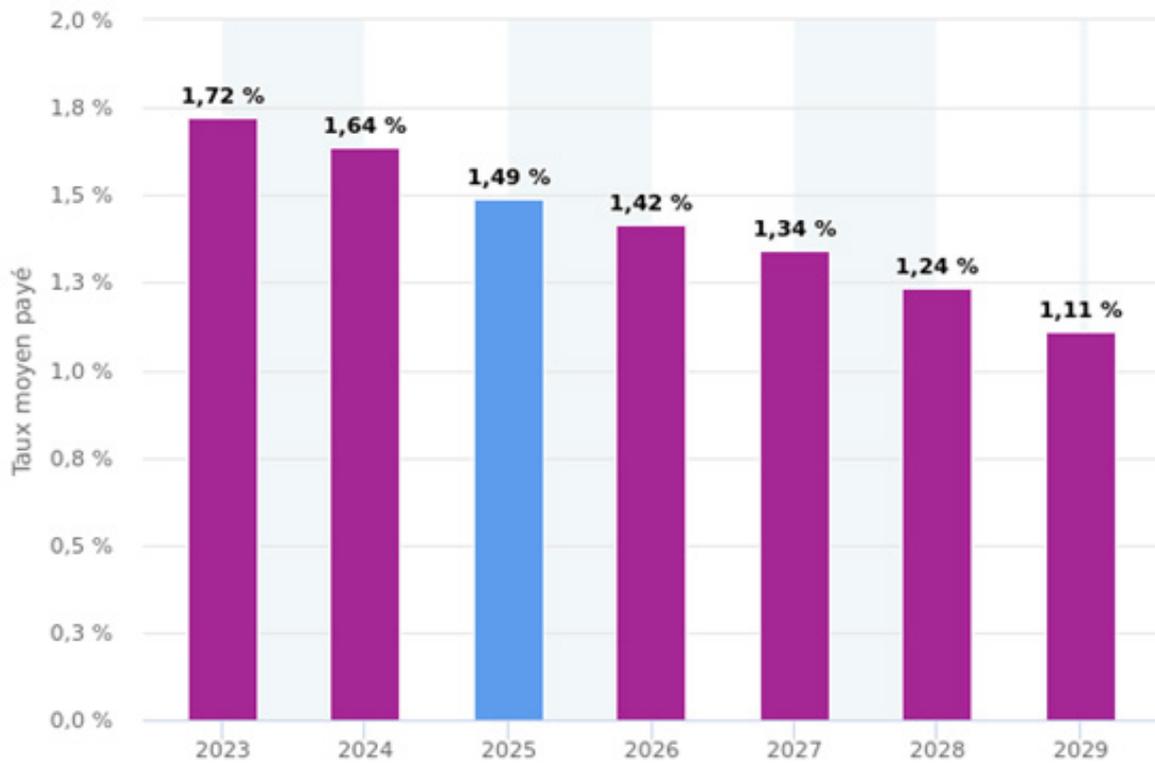


Tableau d'extinction prévisionnelle de la dette :

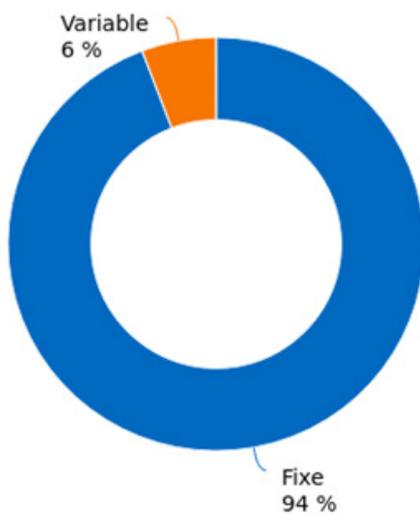


LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE

Evolution du taux moyen sur les 5 prochaines années :



Répartition par risque :



Répartition par indexation :

